IC/CKS

#### BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

DECRET N°2021- 0783 /PRES/PM/MAECIABE/MINEFID/MID portant ratification de l'Accord de prêt N°2021022/PR BF 2021 10 00 conclu le 10 juin 2021 à Lomé entre le Burkina Faso et la Banque Ouest Africaine de Développement pour le financement partiel du projet de construction et de bitumage de la route régionale N°11 (RR11) Kolinka-Fara-Poura carrefour

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution;

Vu le décret n° 2021-0001/PRES du 05 janvier 2021 portant nomination du Premier Ministre ;

- Vu le décret n° 2021-0002/PRES/PM du 10 janvier 2021 portant composition du Gouvernement;
- Vu le décret n° 2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 01 février 2021 portant attributions des membres du Gouvernement :
- Vu la loi n°036-2020/AN du 19 octobre 2020 portant habilitation du Gouvernement à ratifier par voie d'ordonnance les accords et conventions de financement signés entre le Burkina Faso les partenaires techniques et financiers;
- Vu l'Accord de prêt N°2021022/PR BF 2021 10/00 conclu le 10 juin 2021 à Lomé entre le Burkina Faso et la Banque Ouest Africaine de Développement pour le financement partiel du projet de construction et de bitumage de la route régionale N°11 (RR11) Kolinka-Fara-Poura catrefour;
- Vu l'ordonnance n°2021-013/PRES du 14 juillet 2021 portant autorisation de la ratification de l'Accord de prêt N°2021022/PR BF 2021 10 00 conclu le 10 juin 2021 à Lomé entre le Burkina Faso et la Banque Ouest Africaine de Développement pour le financement partiel du projet de construction et de bitumage de la route régionale N°11 (RR11) Kolinka-Fara-Poura carrefour;
- Vu la décision n°2021-018/CC du 29 juin 2021 sur la conformité à la Constitution de l'Accord de prêt N°2021022/PR BF 2021 10 00 conclu le 10 juin 2021 à Lomé entre le Burkina Faso et la Banque Ouest Africaine de Développement pour le financement partiel du projet de construction et de bitumage de la route régionale N°11 (RR11) Kolinka-Fara-Poura carrefour;
- Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 07 juillet 2021 ;

# DECRETE

### ARTICLE 1:

Est ratifié l'Accord de prêt N°2021022/PR BF 2021 10 00 conclu le 10 juin 2021 à Lomé entre le Burkina Faso et la Banque Ouest Africaine de Développement pour le financement partiel du projet de construction et de bitumage de la route régionale N°11 (RR11) Kolinka-Fara-Poura carrefour.

### ARTICLE 2:

La contre-valeur en franc CFA du du prêt N°2021022/PR BF 2021 10 00 est de 30 milliards de FCFA et entièrement consacrée au financement dudit projet tel que décrit dans l'Accord et ses annexes.

# ARTICLE 3:

Le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Burkinabè de l'Extérieur, le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement et le Ministre des Infrastructures et du Désenclavement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 23 juillet 2021

Rock Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre

Christophe Joseph Marie DABIRE

Le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Burkinabè de l'Extérieur Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement

Alpha BARRY

-Lassané KABORE

Le Ministre des Infrastructures et du Désenclavement

Wendenmanegha Eric BOUGOUMA